

notant toutes telles promesses ou menaces, j'ai adressé la parole aux dits Louis-Adélard Sénécal, Louis Samson, Théodule Beauchamp, John Topping et George Bélanger, comme suit :

“ Ayant entendu le témoignage, désirez-vous dire quelque chose en réponse à l'accusation ? ”
“ Vous n'êtes pas obligés d'y répondre, à moins que vous ne veuillez bien ; mais tout ce que vous direz sera mis par écrit, et pourra faire preuve contre vous lors de votre procès. ”

A quoi le dit Louis-Adélard Sénécal a répondu comme suit : “ Je suis non coupable ” ; le dit Louis Samson a répondu comme suit : “ Je suis non coupable ” ; le dit Théodule Beauchamp a répondu comme suit : “ Je suis non coupable ” ; le dit John Topping a répondu comme suit : “ Je suis non coupable ” ; et le dit George Bélanger a répondu comme suit : “ Je suis non coupable. ”

Reçue devant moi, à Québec, les jour et an sus-mentionnés.

(Signé) P.-A. DOUCET,
J. S. P.

N. B.—Ce dernier document est imprimé mot pour mot sur la copie fournie au bureau de la Cour de Police.